infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – CGB, un rapport d’activités comme héritage

Par

Publié le 28/06/2007

Le mandat de la Commission du Génie Biomoléculaire (CGB) s’est terminé le 28 juin. Son président et son vice-président sortants, Marc Fellous et Antoine Messéan, ont présenté, lors d’une conférence de presse, le 26 juin 2007, le rapport d’activité 2006/2007. La CGB a donné son avis en 2006 sur 17 dossiers d’essais en champ (et 15 en 2007) et six dossiers de commercialisation. Aucune objection, mais sur certains dossiers, la CGB a demandé des compléments d’informations. Mais surtout, la CGB a été saisie deux fois en 2007 par l’un de ses ministères de tutelle, le ministère de l’Agriculture, pour donner son avis sur l’étude de Greenpeace sur le maïs Mon810 (cf. Inf’OGM n°86) et sur l’étude du Pr. Séralini sur le Mon863 qui, après avoir analysé plus finement que Monsanto les résultats statistiques de toxicologie sur les rats, concluait que ce maïs était toxique. Concernant l’étude de Greenpeace, la CGB répond que le protocole d’analyse suivie par l’association aurait dû être mieux renseigné et qu’aucune nouvelle information ne ressort de l’étude : il n’y a donc pas lieu de reconsidérer l’autorisation du Mon810. La CGB met cependant en avant la nécessité d’harmoniser les protocoles d’analyses des PGM aux champs. Pour l’étude du Pr. Séralini, la CGB estime intéressante la démarche entreprise mais que la méthodologie employée n’était pas suffisamment complète. Un autre modèle, plus complet et fourni par le Pr. Monod (Inra), a permis à la CGB de confirmer son avis quant à l’innocuité du Mon863. Interrogée pour savoir si une telle analyse n’aurait pas dû être demandée dès la première analyse du dossier, la CGB répond qu’elle avait déjà souligné ce problème statistique et avait obtenu des réponses satisfaisantes. En ce qui concerne le deuxième semestre 2007, les dates de prises de fonction de la nouvelle commission, sa composition et son statut ne sont pas encore connus. Cependant, nous savons d’ores et déjà que l’actuelle CGB soumettra à ses successeurs trois revendications : le besoin de protocoles d’analyses aux champs harmonisés, la pertinence de requérir un nouveau modèle d’analyses statistiques et surtout, à l’adresse de ses ministères de tutelle, plus de moyens financiers et humains.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-cgb-un-rapport-dactivites-comme-heritage/